

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018
13h30 - 19h45

Présent(s)	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, PY Alexandre, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	BOISSIERE Daniel, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, HONNORAT Gérard, LABORDE Delphine, LALIRE Paul, MAZE Benjamin, SAEZ Eric, SAINT-JEAN Bernard.
Absent(s) excusé(s)	BAUDRAND Jacky.

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre :	2
1.1 Gestion des pass compétitions en ligne	2
1.2 Gratuité du pass compétition pour certaines fédérations étrangères	2
1.3 Demande d'appel du Cambrai Triathlon / 2000€ de pénalité pour non participation à la Coupe de France des Clubs	3
1.4 Tenues Equipes de France - Règlement 2019	3
1.5 Accord cadre FFTRI/LR /aide à la professionnalisation 2019	5
1.6 Anniversaire des 30 ans de la F.F.TRI.	5
1.7 FRATRI : Inscription d'équipes sur le championnat de France des Ligues en 2019, championnat de France Jeunes 2020	6
1.8 Versement de l'aide fédérale pour les 3 premiers clubs du CNJ CLUBS 2018	6
1.9 Versement des grilles de prix associées à la coupe de France des clubs 2018	6
1.10 Subventions FFTRI : organisations courses ITU/ETU	7
1.11 Conciliation Sophie FREY / Morgane RIOU : reclassement des personnes disqualifiées pour dossard illisible	7
1.12 Soutien financier à l'UNSS dans le cadre du Championnat du Monde scolaire 2019	8

1.13 Procédure déplacement	8
1.14 Mise à jour de la décision du BE en matière de remise de mallette EFT / BF4	9
2 Sujet de fond présentation	9
2.1 Retour sur l'enquête structure	9
2.2 Label Excellence	9
2.3 Groupe de travail prévention dopage	11
2.4 #monclubFFTRI	12
3 Point d'informations / questions diverses	12
3.1 DDFP - Impôts Taxe Foncière 2018 Marcel Sembat	12
3.2 Calendrier des épreuves nationales 2019	12
3.3 Programme Colloque CTL - DTN	14
3.4 Avenant Paralympique CO 2018	14
3.5 AG élective de la Ligue Nouvelle Aquitaine : 16 décembre 2018	14
3.6 Actions du secteur communication	14
3.6.1 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Rassemblement Equipe de France Triathlon et Paratriathlon - 7 novembre 2018	14
3.6.2 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Valorisation des résultats 2018	15
3.6.3 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Valorisation des Athlètes	15
3.6.4 CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES à destination des anciens licenciés 2017-2018	15
3.6.5 KIT COMMUNICATION à destination des clubs	16
3.6.6 KIT COMMUNICATION à destination Ligues Régionales	17

1 Décisions à prendre :

1.1 Gestion des pass compétitions en ligne

La F.F.TRI. ayant développé la possibilité de délivrer les pass compétition par Internet (avec paiement en ligne), le BE est amené à se positionner sur l'utilisation de ce nouveau service en ligne. **Le BE décide :**

- de conserver le principe de la liberté de choix du système d'inscription en ligne souhaité par l'organisateur
- qu'il est indispensable que toutes les ligues acceptent l'ouverture des pass compétition en ligne sur leurs interfaces Espace Tri. Cédric GOSSE et Pierre Bigot contacteront téléphoniquement les 9 ligues n'ayant pas encore accepté la mise en place des pass compétition en ligne sur leurs territoires.
- d'ouvrir aux sociétés d'inscription en ligne qui le souhaitent l'API permettant de prendre les pass en ligne.

Au regard de la proximité des Pays Bas et de la France, nous avons de très nombreux participants du Pays Bas sur les courses françaises. Il serait très pénalisant pour les organisateurs, notamment pour ceux de la ligue des Hauts de France, de facturer le pass compétition aux licenciés de la fédération de triathlon des Pays Bas (Nederlandse Triathlon Bond).

A la demande de plusieurs ligues régionales, dont la Ligue des Hauts de France, et de l'ETU, il est proposé d'intégrer la fédération de triathlon des Pays Bas (Nederlandse Triathlon Bond) dans la liste des fédérations étrangères bénéficiant d'une gratuité des pass compétition.

Le BE valide cette proposition.

La liste actualisée des fédérations étrangères bénéficiant d'une gratuité des pass compétition est la suivante :

- Allemagne
- Angleterre
- Belgique
- Espagne
- Italie,
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Portugal
- Suisse

1.3 Demande d'appel du Cambrai Triathlon / 2000€ de pénalité pour non participation à la Coupe de France des Clubs

Le club Cambrai Triathlon a fait appel auprès du BE de la décision de la Commission Nationale Sportive par laquelle elle a décidé de maintenir la pénalité de 2000€ notifiée par la Commission des Epreuves Nationales pour non participation à la Coupe de France des Clubs 2018 pour les motifs suivants :

- le départ des épreuves de duathlon le samedi matin n'a pas permis au club de faire venir des athlètes de son équipe élite sur cette course car elles auraient dû voyager dans la nuit de vendredi à samedi et arriver sur site vers 05h00 du matin pour courir à 10h00 ;
- bien qu'à la porte des clubs formateurs 2019 (439 points sur 450 pour l'obtention de la 3e étoile), le club a un creux générationnel dans les catégories des cadettes et des juniors ;
- le montant de la pénalité est relativement élevé, notamment pour un club de duathlon qui a également un salarié à temps plein à assumer.

Au regard de ces motifs, le BE décide d'annuler la décision de la CNS et de ramener la pénalité du club Cambrai Triathlon à 1000€.

Par ailleurs, le BE demande l'intégration de ce tarif de pénalités plafonné à 1000 € dans le Règlement des Épreuves Nationales 2019, pour le triathlon et le duathlon.

1.4 Tenues Equipes de France - Règlement 2019

Bernard SAINT-JEAN présente les principes majeurs de l'avenant définissant le règlement des tenues Equipe de France.

- **Proposition de répartition des espaces :**
 - 5 espaces réservés au sportif (A2, A3, C, E et F)
 - 3 espaces réservés à la F.F.TRI. (A1, B et D)
 - Si espace non utilisé par un sportif ou par la F.F.TRI., l'espace reste vide.



- **Durée** : Les espaces sont réservés pour 1 an.
- **Les exclusivités sectorielles F.F.TRI. :**
 - Nutrition et compléments alimentaires du sportif (y compris boissons énergisantes),
 - Équipements du vélo (roues, jantes, pneus)
 - Distribution d'articles de sport,
 - Services hôteliers
 - Banque/Assurance
- **Principales évolutions 2019**
 - Exclusivité sectorielle "casques et chaussures de vélo" rendue au sportif
 - Ajout de l'exclusivité sectorielle "Banque/Assurance"
 - Ajout de la mention suivante :
 - "Pour le cas où un sportif a un contrat personnel avec un partenaire relevant d'une des exclusivités sectorielles de la F.F.TRI., et que la F.F.TRI. n'affiche pas de partenaire fédéral pour l'année considérée, la F.F.TRI. est ouverte à toute discussion pour envisager que le sportif affiche son partenaire sur l'un des 5 espaces qui lui sont alloués. Si autorisation accordée, elle l'est pour l'année considérée et seulement cette année là."
 - Port des tenues de l'équipementier officiel F.F.TRI. par les membres des Équipes de France lors des sélections et regroupements initiés par la F.F.TRI..

A l'unanimité, le BE décide de préciser cette notion d'espace « laissé vide » s'il n'est pas utilisé par la F.F.TRI. :

- **Date butoir pour occuper l'espace par la F.F.TRI. (celle ci sera précisée en fonction des démarches marketing en cours mais ce situera au plus tard début janvier)**
- **Au-delà de cette date, l'espace est laissé à l'athlète pour la saison en cours**

1.5 Accord cadre FFTRI/LR /aide à la professionnalisation 2019

Cédric GOSSE présente une proposition d'évolution de l'accord cadre F.F.TRI. / Ligues pour 2019 :

- Le montant maximum de l'aide à la professionnalisation est fixé à 15 000€ pour un poste de CTL (dans la limite de la validation du budget fédéral en Assemblée Générale). Cette aide est engagée dès lors que l'emploi est supérieur ou égal à 50% d'un ETP et est calculé au prorata de la quotité de temps travaillé par le ou la CTL. Le complément de 2 500€ par rapport à l'aide 2018 permettra de prendre en charge les frais de déplacement hors région liés à la fiche de poste.
- CTL titulaire du DEJEPS mention triathlon ou inscrit en formation.
- Nomination effectuée par le DTN sur proposition de la Présidente ou du Président de LR.
- Une fiche de poste s'applique aux CTL étant à minima sur un emploi représentant 50% d'un ETP.
- Dispositif appliqué sur la base des anciens territoires (régions avant la réforme territoriale).
- Si pas de CTL mais emploi tout de même, aide plafonnée à 5 000 € / an et calculée au prorata de la quotité de temps travaillé.
- La prise en charge financière du ou de la CTL lors d'activités extérieures au périmètre régional est assurée comme suit :
 - Déplacement à la charge de la LR.
 - Hébergement et restauration à la charge de la Fédération.

Fiche de poste CTL :

- Missions liées à la spécificité du poste

○ Effectue la coordination de l'ETR	161 h
○ Assure la mise en place des formations au sein de la LR	105 h
○ Assure le suivi du Class Triathlon	42 h
○ Participe aux actions de formation (formation d'Etat et continue)	133 h
○ Contribue au déploiement du PPF	63 h
○ Assure le tutorat des stagiaires BF4 et DEJEPS	49 h
Sous total 553 h	
- Missions en lien avec le projet fédéral

○ Pilote le déploiement de l'action SBEL	56 h
○ Pilote le déploiement de l'action Citoyenneté / Mixité	35 h
○ Pilote le déploiement de l'EFT	49 h
○ Assure la visite d'écoles labellisées	105 h
Sous total 245 h	

TOTAL 798 h

Le principe de ce projet est adopté, le montant de l'aide sera étudié dans le cadre du montage du budget prévisionnel 2019.

1.6 Anniversaire des 30 ans de la F.F.TRI.

Il est proposé d'organiser l'anniversaire des 30 ans de la F.F.TRI. au moment de l'Assemblée Générale Fédérale.

Cette proposition est validée par le BE qui confie ce projet à Pierre BIGOT et Narjess BRAHIM.

1.7 FRATRI : Inscription d'équipes sur le championnat de France des Ligues en 2019, championnat de France Jeunes 2020

Dans le cadre des relations F.F.TRI. / FRATRI, il est proposé d'ouvrir

- les championnats de France des ligues 2019 aux équipes de la FRATRI ;
- les championnats de France Jeunes 2020 aux jeunes de la FRATRI.

Le BE n'est pas favorable à ces deux propositions et décide :

- ***de proposer aux jeunes de la FRATRI l'accès aux 1/2 finales jeunes***
- ***d'inviter 1 ou 2 équipes nationales d'un pays adhérent à la FRATRI à la Coupe de France des Clubs***
- ***de proposer une licence F.F.TRI. à quelques athlètes (budget FRATRI), charge aux eux de se sélectionner auprès de leurs ligues.***

1.8 Versement de l'aide fédérale pour les 3 premiers clubs du CNJ CLUBS 2018

Il est proposé au BE de valider le versement de l'aide fédérale prévue pour les 3 premiers clubs du challenge national jeunes 2018 :

CLUB	Aide fédérale Podium CNJ Clubs 2018
Issy Triathlon	3000€ (1er CNJ)
Metz Triathlon	2000€ (2ème CNJ)
Valence Triathlon	1000€ (3ème CNJ)

Le BE valide le versement de cette aide fédérale.

1.9 Versement des grilles de prix associées à la coupe de France des clubs 2018

Il est proposé au BE de valider le versement des grilles de prix associées à la Coupe de France des clubs 2018 :

	Coupe de France de Triathlon "combiné F + H"		Coupe de France de Duathlon "combiné F + H"	
1er	METZ TRIATHLON	2 500 €	METZ TRIATHLON	2 500 €
2e	POISSY TRIATHLON	1 500 €	LES TRITONS MELDOIS	1 500 €
3e	ISSY TRIATHLON	1 000 €	CÔTE D OPALE TRIATHLON CALAIS SAINT-OMER	1 000 €

Le BE valide le versement de ces grilles de prix.

1.10 Subventions FFTRI : organisations courses ITU/ETU

Il est proposé au BE de définir une grille de subvention fédérale pour les organisateurs d'épreuves à label international se déroulant en France :

- Coupe d'Europe Triathlon : 3000 € (trois mille euros)
- Coupe d'Europe Triathlon jeune : 4000 € (quatre mille euros)
- Winter Triathlon European Cup : 500 € (cinq cents euros)
- Coupe du Monde paratriathlon : 5000 € (cinq mille euros)
- Championnats d'Europe : examen d'une demande motivée de la part de l'organisateur
- Autres labels ITU : examen d'une demande motivée de la part de l'organisateur

En cas d'organisation de plusieurs labels sur la même période par le même organisateur, une seule subvention sera versée, la plus élevée parmi celles prévues pour les labels internationaux concernés.

La subvention ne sera versée qu'après la course, sous réserve du respect du cahier des charges du label concerné (assurance, Transport, hébergement, restauration officiels, analyse de l'eau et contrôle antidopage...).

En complément de cette subvention, le BE propose de mettre en place un "technical officer fédéral" pour accompagner et conseiller d'organisateur.

Le BE valide ces propositions.

1.11 Conciliation Sophie FREY / Morgane RIOU : reclassement des personnes disqualifiées pour dossard illisible

Dans sa conciliation du 13 novembre, le conciliateur propose à la F.F.TRI. de reclasser Mesdames Morgane RIOU et Sophie FREY à leur places respectives acquises sportivement. ***Les membres du BE sont majoritairement favorables à l'acceptation de cette proposition de conciliation, en conséquence :***

- **Madame Morgane RIOU** est reclassée à la **1ère place du classement scratch féminin** du Championnat de France Individuel de Cross Triathlon (02 Septembre 2018 - Revermont) et remporte les titres de :
 - **championne de France Toutes Catégories de Cross Triathlon 2018**
 - **championne de France S3 de Cross Triathlon 2018**
- **Madame Sophie FREY** est reclassée à la **8ème place du classement scratch féminin** du Championnat de France Individuel de Cross Triathlon (02 Septembre 2018 - Revermont) et remporte le titre de :
 - **championne de France V1 de Cross Triathlon 2018**

Mesdames RIOU et FREY ont également demandé au conciliateur le reclassement de toutes les personnes disqualifiées pour dossard non lisible. Le conciliateur n'a pas compétence pour prendre une décision pour les autres athlètes, mais il a précisé que si la F.F.TRI. accepte la proposition de conciliation "*tant la logique que l'équité commanderaient à la F.F.TRI. de faire droit à cette demande (de reclassement)*".

Les membres du BE ayant accepté la proposition de conciliation, ces derniers sont également favorables au reclassement des personnes disqualifiées lors du

championnat de France de Cross Triathlon pour cause de dossard non lisible. En conséquence :

- **M. DUPRAS Théo** (CHAMBERY TRIATHLON) est reclassé à la **5ème** place du classement scratch hommes
- **M. CHAMBON Boris** (VERSAILLES TRIATHLON) est reclassé à la **28ème** place du classement scratch hommes
- **M. GAUTHIER Guillaume** (DIJON SINGLETRACK) est reclassé à la **42ème** place du classement scratch hommes
- **M. MARI Frederic** (CA ORSAY TRIATHLON) est reclassé à la **69ème** place du classement scratch hommes

1.12 Soutien financier à l'UNSS dans le cadre du Championnat du Monde scolaire 2019

Du 3 au 8 juin 2019, auront lieu à Castelnaudary les 4ème Championnats du Monde scolaire de Triathlon. Dans le cadre du partenariat UNSS / F.F.TRI., l'UNSS sollicite une aide financière exceptionnelle. Pour rappel, la F.F.TRI. avait versé une aide financière exceptionnelle de 5000€ lors du Championnat du Monde de Versailles en 2015.

Le BE valide l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 5000€.

1.13 Procédure déplacement

Il est proposé de mettre en place une "procédure de déplacement" afin de rendre les déplacements fédéraux transparents et de définir le processus de validation de ceux-ci.

La procédure suivante s'applique à l'ensemble des élus fédéraux de la fédération, du personnel fédéral et des cadres techniques ainsi qu'à l'ensemble des chargés de mission et présidents de commission, dans le cas d'un remboursement par la fédération.

1. Dans le cadre du budget prévisionnel, l'ensemble des déplacements internationaux (sauf Equipes de France) doivent être nominatifs et définis en amont, à chaque début de saison sportive (fin janvier de l'année N). La validation du budget prévisionnel vaut approbation des demandes de déplacement.
2. Tout déplacement hors France métropolitaine non budgété devra faire l'objet d'une approbation préalable par le Président, le trésorier général et le trésorier adjoint et porté à la connaissance du BE.
3. Le traitement logistique des déplacements des élus fédéraux, du personnel fédéral et des cadres techniques, et de l'ensemble des chargés de mission et présidents de commission, est assuré par le service du secrétariat fédéral **qui se charge directement** des réservations de transports et d'hébergement.
4. Toute demande de réservation doit faire l'objet d'une imputation budgétaire à préciser par le demandeur lors de la demande de réservation.
5. Le secrétariat fédéral tient la disposition du Bureau Exécutif, un fichier avec l'ensemble des déplacements nationaux et internationaux.

6. L'utilisation de l'application fédérale N2F de remboursement des notes de frais pour les membres du Conseil d'Administration, et l'ensemble des chargés de mission et présidents de commission, du le personnel fédéral et les cadres techniques est une obligation.
7. Tout déplacement qu'il soit national ou international, doit faire l'objet d'un rapport de visite rédigé par le représentant concerné au Président, Trésorier Général et Secrétaire Général.

Les membres du BE valident cette "procédure de déplacement".

1.14 Mise à jour de la décision du BE en matière de remise de mallette EFT / BF4

Daniel BOISSIERE, chargé de mission Formation, profite de sa présence en BE pour faire préciser une décision prise par un BE précédent en matière d'attribution de mallette EFT. En effet, Daniel BOISSIERE proposait non pas de remettre gratuitement une mallette EFT à chaque nouveau diplômé BF4, **mais à chaque personne entrant en formation BF4.**

Le BE valide cette proposition et précise qu'il appartient à chaque ligue organisatrice / structure organisatrice de passer commande, aucune livraison "individuelle" ne sera réalisée.

2 Sujet de fond présentation

2.1 Retour sur l'enquête structure

Paul LALIRE, Conseiller Technique National, présente un retour sur l'enquête menée auprès des 819 affiliés au 1er avril 2018 :

- 459 clubs ont répondu à cette enquête, dont 398 réponses exploitables

Cette enquête avait pour objectifs :

- d'identifier nos clubs (taille, adultes/jeunes/femmes, labellisation Ecole de Triathlon, D1/D2, budget, ancienneté du club, multi-affiliation, partenariats entre clubs...)
- d'identifier l'offre sportive proposée (Nbre d'heures hebdomadaires, Nbre de séances hebdomadaires, Nbre de types de pratique, Nbre d'activités, Adultes : Compétition / loisir, Jeunes : Compétition / loisir / Initiation < 13 ans, Santé, Para)
- d'identifier l'encadrement des pratiques (Nbre de techniciens par club, Taux d'encadrement (pour 50 licencié.e.s), Clubs non encadrés, type de diplôme, Nbre d'intervention par semaine, Freins pouvant limiter la formation continue)
- d'identifier l'emploi au sein des clubs (type de club employeur, ancienneté des salariés, missions hors encadrement, type de contrat)

2.2 Label Excellence

Gérard HONNORAT, Conseiller Technique National responsable du Projet de Performance Fédéral et de l'Identification et Accompagnement des Triathlètes Emergents (IATE) présente au BE le projet de club "Excellence Jeune".

Un enjeu à double détente : obtenir une double labellisation.

- Une labellisation fédérale, la plus simple car les critères sont alors définis par la F.F.TRI.,

- Une labellisation ministérielle, la plus difficile à obtenir car les critères présentés par la F.F.Tri sont évalués dans le cadre des attentes de réalisation d'objectifs du Projet de Performance Fédéral pour la partie « accession au sport de haut niveau ».

La reconnaissance ministérielle devrait favoriser l'accès des financements inaccessibles actuellement (directions régionales Jeunesse et Sports notamment, souvent en lien avec les politiques sportives des Conseils Régionaux).

SPORT DE HAUT NIVEAU	ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU
✓ Pôle France	✓ Pôle Espoirs
✓ Structures Associées	✓ Centre Régional d'Entraînement
	Club Excellence Jeune ?

Pourquoi parler d'EXCELLENCE NATIONALE JEUNE ?

- Excellence Sportive, une déclinaison d'un vocabulaire du ministère des sports.
- Excellence Nationale, car cela correspond au périmètre territorial.
- Excellence Jeune, car nous avons 3 championnats de France Individuel (Aquathlon, Duathlon, Triathlon), qui s'adressent aux populations des licenciés des catégories Minime, Cadet, Junior, filles et garçons.

Le cahier des charges est construit sur une base identique à l'ensemble des autres structures nommées dans le Projet de Performance Fédéral : Pôles France, Pôles Espoirs, Structures Associées, Centres Régionaux d'Entraînement.

L'accent est mis sur les points suivants :

- Encadrement, diplôme et professionnalisation,
- Infrastructures sportives,
- Suivi de scolarité,
- Suivi de santé,
- Résultats sportifs (répondre à l'attente ministérielle)

Il s'agit de structurer mais aussi de discriminer :

- **Critères de résultats sportifs** à l'occasion des championnats de France Jeune :
 - Observable de terrain / Signification / Athlète de nationalité française, ou en disposant.
- Réussir, chaque saison sportive, 15 Top 16 à l'occasion des 3 Championnats de France Jeune (Aquathlon, Duathlon, Triathlon). 15 fois cela veut dire avoir au moins 5 sportifs, françaises ou français, réalisant un tel critère.
- Pourquoi Top 16 : de manière à lisser les 1ère et 2ème année d'une catégorie de compétition, de prendre en compte les effets de pic de forme et de méforme ou moins bonne forme (conditions d'entraînements, surmenage, santé).
- Pourquoi 15 fois : de manière à situer le niveau de compétitivité nationale du club, avec des athlètes plus ou moins complets. Sachant que le futur bon triathlète à l'international doit savoir tout faire dans les 3 disciplines néanmoins.
- Au cas de sélection en équipe de France ou sélection nationale empêchant la participation à un championnat de France, prise en compte de l'athlète pour un équivalent Top 16.
- **Formation** : disposer des diplômes professionnels et/ou « fédéraux » de la F.F.TRI.
- Une logique de connaissances et de compétences acquises et développées dans le temps. Des diplômes de notre discipline, d'un certain niveau donc.

- Une nécessité de répondre aux obligations de légalité et de moralité dans un cadre légal, celui de l'Etat Français.
- Carte professionnelle exigée lorsque rémunération il y a, qu'il y ait un contrat de travail établi ou non. La carte doit être renouvelée tous les 5 ans.
- On considèrera en conformité « tous les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et possédant des prérogatives d'encadrement du triathlon ».
- Cahier des charges construit sur une base identique à l'ensemble des autres structures nommées dans le Projet de Performance Fédéral : Pôles France, Pôles Espoirs, Structures Associées, Centres Régionaux d'Entraînement.
- Instruction des dossiers par un conseiller technique national.
- Evaluation par le directeur technique national, ou son représentant, et le vice-président en charge du haut niveau.
- Décision conjointe du directeur technique national, ou son représentant, et du vice-président en charge du haut niveau

2.3 Groupe de travail prévention dopage

Eric SAEZ, chargé de mission "prévention dopage", présente le plan de prévention dopage, construit sur 4 axes :

- communication
- formation
- réglementation
- service aux licenciés

Axe communication

- Action 1 : Mise à jour de la rubrique prévention du site internet : 7 avril 2018
<https://www.fftri.com/nos-engagements/prevention-dopage/>
- Action 2 : Présentation à la Commission Nationale Médicale : 5 octobre 2018
- Action 3 : Campagnes de communication
 - Janvier et septembre (2019...)
 - Facebook, newsletter, site Internet (FFTri)
 - Triathlète magazine
 - Sport santé news...
- Action 4 : Atelier sur le dopage lors du séminaire présidents de ligue 2019

Axe formation

- Publics cibles
 - Sportifs listés
 - Athlètes IATE
 - Stages nationaux et régionaux
- Relais cibles
 - Présidents de ligue
 - Professionnels de santé intervenant auprès des EDF
 - CNM
 - Médecins de ligue
 - CTN et CTL
- Action 1 : Atelier sur le dopage au congrès médical : 6 Octobre 2018
- Action 2 : Atelier sur le dopage colloque au CTL et CTN : décembre 2018

- Action 3 : Atelier sur le dopage séminaire présidents de ligue 2019
- Action 4 : Travail avec le secteur formation pour l'intégration de la prévention dopage dans les formations BF5 et mettre à jour les autres niveaux de formation

Axe réglementation

- Action 1 : Mise en place d'une méthode afin de prévenir la participation en compétition après une suspension pour dopage : 2019 et 2020

Axe service aux licenciés

- Action 1 : Application Sport Protect : 2019 – 2020 : étudier la possibilité de mise à disposition de cette application à l'ensemble de nos licenciés
<https://www.sport-protect.fr/opportunités-scan-protect/>

Pierre BIGOT souhaite également qu'un accès SPORT PROPRE / ANTIDOPAGE soit mis en place sur la page d'accueil du site internet fédéral.

2.4 #monclubFFTRI

Delphine LABORDE présente le site internet dédié aux clubs orienté autour de trois thématiques :

- La Vie Associative,
- Les Ressources Humaines
- et Les Finances de l'association

<https://sites.google.com/fftri.com/monclubfftri/accueil>

La newsletter dédiée au club a été complètement repensée, elle traitera dorénavant de sujets spécifiques au fonctionnement administratif des clubs. Elle sera envoyée mensuellement aux clubs.

3 Point d'informations / questions diverses

3.1 DDFP - Impôts Taxe Foncière 2018 Marcel Sembat

Compte tenu du fait que le bâtiment est actuellement vide et inoccupé, de sa mise en vente avec toutes les dispositions prises pour y parvenir, la Direction Départementale des Finances Publiques a donné une suite favorable à notre demande de remboursement de la taxe foncière 2018 pour un montant total de 17 800 € .

3.2 Calendrier des épreuves nationales 2019

Le calendrier des épreuves nationales 2019 validé par la Commission des Epreuves Nationales est présenté :

TRIATHLON			
Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon GRAND PRIX F.F.TRI.	Etape 1	18 mai	CHATEAURoux (36)
	Etape 2	23 juin	DUNKERQUE (59)
	Etape 3	28 juillet	MURET (31)
	Etape 4	7 septembre	QUIBERON (56)
	Finale	21 septembre	LA BAULE (44)
Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon	Etape 1	19 mai	CHATEAURoux (36)
	Etape 2	16 juin	BESANCON (25)
	Etape 3	28 juillet	MURET (31)
	Finale	01 sept.	SAINT PIERRE D'ALBIGNY (73)
Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon	Zone Nord	8 juin	FOURMIES (59)
	Zone Est	16 juin	BESANCON (25)
	Zone Sud - Est	25 août	ORANGE (83)
	Zone Sud - Ouest	25 août	COGNAC (16)
	Zone Centre - Ouest		
	Finale	31 août / 01 sept	SAINT PIERRE D'ALBIGNY (73)
Championnat de France Individuel de Triathlon Distance S		30 juin	METZ (57)
Championnat de France Individuel distance L de Triathlon		25 août	VILLEFRANCHE DE PANAT (12)
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon	Zone Nord	12 mai	SANGATTE (62)
	Zone Est	11 mai	AUTUN (71) ?
	Zone Sud - Est	19 mai	VALENCE (26)
	Zone Sud - Ouest	12 mai	CASTELJALOUX (47)
	Zone Centre - Ouest	12 mai	PONTIVY (56)
	Finale	2 juin	GRIGNON (73)
Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon		21 juillet	BERGERAC (24)
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon		30 juin	METZ (57)
Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon		9 juin	BOUZIGUES (34)
Championnat de France Individuel de Paratriathlon			
Coupe de France des Clubs de Triathlon			
DUATHLON			
Championnat de France des Clubs de Division 1 de Duathlon GRAND PRIX F.F.TRI.	D1 / D2	31 mars	PAILLEN COURT (59)
	D1 / D2	5 mai	PARTHENAY (79)
	D1 / D2	19 mai	LOMME (59)
	D1 / Finale D2	15 septembre	VAIRE (85)
Championnat de France des Clubs Masculins de Division 2 de Duathlon	Finale D1	29 septembre	LE POINCONNET (36)
	Zone Nord		
Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon et Masculins de Division 3 de Duathlon	Zone Est	19 mai	LOMME (59)
	Zone Sud - Est	31 mars	ORANGE (84)
	Zone Sud - Ouest	5 mai	PARTHENAY (79)
	Zone Centre - Ouest	15 septembre	VAIRE (85)
	Finale	29 septembre	LE POINCONNET (36)
Championnat de France Individuel de Duathlon Distance S		13 avril	NOYON (60)
Championnat de France Individuel distance L de Duathlon		28 avril	VILLEREVERSURE (01)
Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon		14 avril	NOYON (60)
Coupe de France des Clubs de Duathlon			
AUTRES DISCIPLINES ENCHAÎNÉES			
Championnat de France Individuel d'Aquathlon		20 juillet	BERGERAC (24)
Championnat de France Bike & Run		24 mars	GRANDCHAMP (56)
Championnat de France des Raids - Jeunes		20 & 21 avril	SAIN AMANS SOULT (81)
Championnat de France des Raids - Adultes		05 & 06 juillet	LA ROCHE SUR YON (85)

3.3 Programme Colloque CTL - DTN

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, fait savoir que le colloque CTL - DTN aura lieu du 10 au 13 décembre à LA BRESSE (Grand Est) et détaille le programme de ce colloque :

- L'encadrement du public mineur: Aspects réglementaires, éthiques et moraux
- Prévention Dopage
- La formation: La place du tutorat, les perspectives, la communication / Regroupement secteur performance DTN
- Présentation "Centre Ressources Clubs"
- Haut Niveau : Perspectives 2019/2020
- Présentation & échanges de bonnes pratiques / Organisation & fonctionnement DTN
- Retour sur la campagne de labellisation des écoles de triathlon nouvelle version
- La pratique Raids: Etat des lieux & perspectives
- Les Conseillers Territoriaux : présentation & organisation du dispositif
- Cahier des charges: CRE, Clubs "Performance jeune" / Stages IATE: Collaboration DTN / CTL
- Bilan Enquête Métier & Enquête Structures

Jean Paul DUTHILLEUL, Président de la Ligue Grand Est et Alexandre PY, Vice-Président F.F.TRI, seront présents à l'ouverture de ce colloque. Cédric GOSSE, Vice-Président F.F.TRI., sera quant à lui présent pour la clôture du colloque.

3.4 Avenant Paralympique CO 2018

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, fait savoir que le ministère vient de nous octroyer 205 000€ par avenant exceptionnel au titre de la CO 2018 et que cette somme est dédiée au paratriathlon :

- Matériel spécifique Para Triathlon,
- Renforcement de l'encadrement (expertise spécifique) sur stages et compétitions.

Cette subvention sera consommée partiellement sur 2018, la part non consommée sera reportée sur l'exercice 2019 sous forme de fonds dédiés.

3.5 AG électorale de la Ligue Nouvelle Aquitaine : 16 décembre 2018

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, assistera à l'AG électorale de la Ligue Nouvelle Aquitaine organisée le 16 décembre 2018

3.6 Actions du secteur communication

Bernard SAINT-JEAN présente les dernières actions du secteur communication, ainsi que celles à venir :

3.6.1 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Rassemblement Equipe de France Triathlon et Paratriathlon - 7 novembre 2018

- **Bilan 2018 et Perspectives 2019**
 - Communication - marketing- partenariats
 - Relations Presse
 - Média Training Réseaux Sociaux
- **Stratégie 2019**
 - Séance shooting vidéo et photo
 - Création stock photo et vidéo pour la saison 2019

3.6.2 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Valorisation des résultats 2018

- Infographie dédiée à destination des réseaux sociaux



3.6.3 COMMUNICATION EQUIPE DE FRANCE : Valorisation des Athlètes

- Vidéos promotionnelles de type interviews "fun"

3.6.4 CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES à destination des anciens licenciés 2017-2018

- Mailing segmenté par catégorie d'âge



3.6.5 KIT COMMUNICATION à destination des clubs

- 3 affiches en pdf modifiables par les clubs (les clubs peuvent insérer leurs coordonnées et logo)



